

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE

Le VENDREDI 28 AOÛT 2026 À 15 HEURES

À l'audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de THONON-LES-BAINS,
au Palais de Justice, sis 10 rue de l'Hôtel Dieu

MISE À PRIX : 661 100 euros (six cent soixante et un mille cent euros)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

EN UN SEUL LOT, AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR, LE LOT CI-APRÈS DÉSIGNÉ

DÉSIGNATION - LOT UNIQUE

À MESSERY, 74140, 11 M chemin de la Crozette, Couvaloup: Une maison individuelle de 1.150,15m² (+ 236,49m²) sur 3 niveaux, en construction, non habitable car inachevée (hors d'eau, hors d'air, à l'état brut sans aménagement intérieur), patio, cour, piscine à l'état brut et jardin, le tout cadastré:

Section	N°	Lieudit	Surface
D	296	COUVALOUP	00ha 6a 40ca
D	297	COUVALOUP	00ha 07a 94ca
D	298	COUVALOUP	00ha 06a 72ca
D	299	COUVALOUP	00ha 05a 31ca
D	300	COUVALOUP	00ha 10a 14ca
D	301	COUVALOUP	00ha 06a 25ca
D	1449	COUVALOUP	00ha 11a 29ca

Formant le lot numéro HUIT du groupe d'habitations approuvé par le Préfet de la HAUTE-SAOIE suivant arrêté du 14 février 1979 numéro 74180992389.

Et une parcelle de terre située au lieudit «COUVALOUP», cadastrée section D302 pour 6a 74ca et D2481 pour 4a 86ca.

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligences de la LYONNAISE DE BANQUE, Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier, Société anonyme au capital de 290568363 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n°954507976, dont le siège social est 8 rue de la République 69002 LYON, prise en la personne de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour avocat constitué Maître BIGRE Corine, avocat associé de la SELAS AGIS,

On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire de THONON-LES BAINS

Toute personne désirant enchérir devra consigner entre les mains de son Avocat la somme de 66.110€ par chèque de banque libellé à l'ordre du Compte Séquestre de l'Ordre des Avocats de THONON-LES-BAINS, ou par le biais d'une caution bancaire irrévocable de même montant à valoir sur le prix.

Cette somme sera restituée aux personnes qui ne seraient pas déclarées adjudicataires.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00103.

- À la SELAS AGIS - Tél. 04.72.83.60.70 - <https://avoventes.fr/cabinet/agis-lyon-thonon-lyon>

Maître Christophe HANIFI de la SELARL VIATORES, Commissaires de Justice à ANNEMASSE (74100), fera visiter les lieux le 18 août 2026 de 9h00 à 10h00 (tél. 04.50.92.72.41).